

LE CONTROLE DES CHARGES SOCIALES



En résumé

Un parcours de formation action personnalisé pour savoir contrôler les charges sociales de son entreprise.

La Déclaration sociale nominative (DSN) obligatoire pour toute entreprise depuis le 1er janvier 2017 est basée sur une transmission mensuelle des données individuelles des salariés, automatisée par le logiciel paie chargé de répartir les données vers les destinataires concernés par ces éléments.

Tel est le cas concernant les déclarations sociales URSSAF, Pôle emploi, retraite complémentaire, prévoyance.

Une connaissance approfondie des bases des cotisations avant la validation de la paie minimise les risques de redressement.

Formation pouvant être éligible au CPF sous conditions (nous consulter)

Cette formation fait partie du cycle de [formation gestionnaire de paie](#).

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- [Formation contrôleur de gestion sociale](#).



Objectifs

À l'issue du parcours, vous serez en capacité de :

- Maîtriser et contrôler la base de calcul des charges sociales,
- Valider la rédaction des bulletins de paie.



Programme

- Comprendre et valider les éléments constituant les charges sociales d'un bulletin de paie.
- Les conséquences du plafond de sécurité sociale (temps plein, temps partiel, entrée et sortie en cours de mois, forfait jours, absences)
- Appréciation des taux de cotisations patronales supplémentaires
- Les limites d'exonération sociale et fiscale des cotisations de retraite supplémentaire et de prévoyance
- L'assiette spécifique de la CSG/CRDS et du forfait social
- La gestion sociale de l'épargne salariale
- Maîtriser le calcul des exonérations de charges
- Les assiettes spécifiques de cotisations pour les apprentis et certains statuts (certains stagiaires et mandataires)
- La réduction générale des cotisations patronales (dispositif Fillon)
- La réduction salariale des heures supplémentaires et complémentaires
- Le rôle et le pouvoir de l'URSSAF
- Le contrôle, les sanctions et les procédures contentieuses
- Les demandes de versement en un lieu unique et de délais de paiement
- Le rescrit social et la procédure transactionnelle

Durée

2 jour(s) / 14 heure(s)

Effectif

De 3 à 8 stagiaires

Tarif

1030 € NET

Pour qui ?

Gestionnaires de paie Responsables paie
Responsables Ressources
HumainesComptables ou collaborateurs des services comptables chargés de valider les charges sociales

Prérequis

Connaissance technique de la paie.

Code RNCP / RS

NA

Référence

GCFF-0000-CGS-01

Méthodes pédagogiques

- Nombreux exercices pratiques et cas de synthèse pour acquérir les bons réflexes.
- Alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.
- Pédagogie active : échanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises
- Support de formation remis aux participants.

Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mise en pratiques, présentations... Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.